

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date: 03 novembre 2020 à 20h 00 salle Gaston Chérau

Présents: Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu,

Montiège, Touzet.

Absents (excusés): Mr Louveau, Mr Renaud

Secrétaire: Mr Leroy-Battu

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 6 octobre 2020

- Démission d'un conseiller municipal
- Droit de Préemption communale (Route d'Oulches+ rue de la Manzate)
- Tarif du service « assainissement » 2021
- Emprunt travaux aménagement centre bourg
- Travaux aménagement centre bourg
- Questions diverses

1. Validation compte rendu conseil municipal du 6 octobre 2020

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

2. Démission d'une conseillère municipale

Le maire annonce qu'il a reçu, et accepté, la démission de Madame Aurélie Rabeau, conseillère municipale.

3. Droit de préemption

Le maire présente 3 dossiers soumis à déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme :

- vente d'un bien situé dans le bourg, 8 route d'Oulches, parcelles cadastrées AB N°78, N°74 pour un montant de quarante-cinq mille euros (45 000 €).
- vente d'un bien situé dans le bourg, près de la route d'Oulches, parcelles cadastrées AB N°79-417-639 pour un montant de sept mille euros (7 000 €).
- vente d'un bien situé dans le bourg, 8 rue de la Manzate, parcelles cadastrées AB N°163-675-676 pour un montant de trente-deux mille cinq cent euros (32 500 €).

Après examen de ces 3 biens, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

4. Tarif du service « assainissement » 2021

Le maire présente au conseil municipal 3 simulations de tarifs pour la facturation du service « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il rappelle qu'en 2019, le résultat du compte administratif de ce service était négatif, c'est-à-dire que ce service ne s'auto-finance pas. Les recettes ne couvrent plus la totalité des dépenses : les frais généraux

(eau, électricité, coût de maintenance, entretien...) évoluent à la hausse, et les consommations en eau des ménages ont tendance à baisser (c'est un fait constaté depuis 3 ans sur la commune).

Toutefois, après discussion, et au vu du contexte difficile actuel, la majorité des élus souhaite limiter la hausse du coût du service « assainissement ».

Le conseil municpal vote une augmentation de 3 % des tarifs, soit un abonnement à 62,63 € HT, et un tarif au m³ consommé de 0,80 € HT, à compter du 1^{er} janvier 2021.

5. Emprunt travaux aménagement centre bourg

Le maire présente aux élus des propositions de prêt bancaire, pour les travaux d'aménagement du centre bourg, propositions chiffrées par le Crédit Agricole.

Il rappelle que ce prêt permettra de faire l'avance de la TVA due sur les travaux (cette TVA ne sera remboursée par l'Etat, via le FCTVA, qu'en 2022 et 2023.).

Voici les propositions d'emprunt :

1- Emprunt de 200 000 euros :

Durée	Périodicité de	Taux annuel fixe	Charges de
	remboursement		Remboursement*
2 ANS	Annuelle	0.35 %	100 525.31 €
3 ANS	Annuelle	0.40 %	67 200.71 €

2- Emprunt de 240 000 euros :

Durée	Périodicité de	Taux annuel fixe	Charges de
	remboursement		Remboursement*
2 ANS	Annuelle	0.35 %	120 630.37 €
3 ANS	Annuelle	0.40 %	80 640.85 €

Après discussion, le maire soumet la décision finale au vote des élus.

Après vote, (6 voix pour 240 000 € et 5 voix pour 200 000 €), le conseil municipal autorise le maire à réaliser un contrat de prêt de 240 000 €, remboursable sur une durée de 3 ans à un taux de 0.40 % auprès du Crédit Agricole.

6. Travaux aménagement centre bourg

Le maire fait un point rapide sur les travaux en cours :

- Setec : rien de particulier, l'intervention est programmée pour la première quinzaine de janvier.
- SDEI : les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sont terminés.
- Labrux : les travaux de raccordement des usagers au réseau électrique sont en cours
- Spie (travaux de la communauté de communes) : la pose de l'éclairage public sur la place de la mairie a débuté.
- Segec (syndicat de l'eau) : la pose des nouveaux compteurs est en cours.

7. Questions diverses

Fosse du Pêcher : Le maire annonce que Jean-Marie Cadoux aura la charge du rempoissonnement dans la mesure où il connait déjà les fournisseurs, en sa qualité de président de l'association de l'étang Rémy Louveau

Le conseil municipal décidera ultérieurement s'il souhaite confier la gestion de la pêche de la fosse du Pêcher à une association.

La commune prendra en charge le coût du rempoissonnement, soir par un paiement direct au fournisseur, soit par une subvention à l'association qui aura la gestion de la pêche.

Radars pédagogiques: le maire a reçu des brochures d'Élan Cité pour les radars pédagogiques. Ces radars peuvent être loués ou acquis ; ils peuvent être amovibles ; leur prix oscille entre 600 euros et 1890 euros HT. Le conseil municipal demande au maire d'approfondir ce dossier, et d'interroger les entreprises sur les conditions et tarifs de maintenance, et également sur les assurances de ce type de matériel (vol, vandalisme).

Le choix du conseil s'orienterait, à ce stade, plutôt vers une location.

Médiathèque : les médiathèques du réseau de la Brenne sont fermées. Toutefois, la médiathèque de Prissac proposera un service de réservation pour ses abonnés (même système qu'en mai dernier). Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

École et Covid 19: Mr Jouot fait le point sur le protocole sanitaire à l'école et à l'accueil périscolaire : distanciation des groupes (pour Prissac, il s'agit de distancier les « maternelles » des « primaires » aux moments d'ouverture de l'accueil périscolaire), gestes barrières à respecter...

Les emplois du temps des agents intervenant à l'école ont été revus et les locaux ont été réaménagés pour le respect de la distanciation physique.

Mr Jouot souligne la réactivité et la souplesse des agents de l'école.

Le maire annonce que la commune commandera des masques lavables pour les élèves de primaire domiciliés à Prissac. De la même façon que pour les collégiens et lycéens, les parents seront invités à venir à la mairie récupérer les masques de leur(s) enfant(s).

Enfin, le maire précise que les services municipaux restent en activité : service technique, service administratif, service scolaire et la médiathèque (en mode « drive » pour cette dernière).

Salle Chérau: l'entreprise JO SEM intervient pour rechercher la fuite d'eau sur le toit.

Le maire annonce que les locations de salles des fêtes de la commune sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Association des maires : Gilles Touzet informe le conseil qu'il est élu au bureau de l'Association des Maires de l'Indre, ainsi qu'à celui de l'Association des Maires Ruraux.

Ruban du Patrimoine : la commune avait candidaté à ce titre pour la restauration de l'église. Une cérémonie de remise du Ruban est programmée (sous réserve de l'évolution Covid) le 17 novembre, à 18h, en comité restreint.

CCAS: le repas des Aînés ne sera pas organisé. Le CCAS a choisi une distribution de colis.

Divers

M. Biardeau constate que le tracteur New Holland est coûteux en réparation. Il semble opportun d'acquérir un nouveau tracteur en 2021. Mrs Biardeau et Leroy-Battu contacteront divers fournisseurs pour obtenir des devis correspondant aux besoins du service technique. De même, M. Biardeau demandera des devis pour une remorque plus conséquente que celle dont la commune dispose actuellement.

M. Montiège demande aux délégués communautaires si le sujet de l'accueil extra-scolaire a été évoqué en conseil communautaire. Il souhaite savoir si un accueil peut être envisagé sur Prissac : quels moyens ? Quelle fréquentation envisagée ? Le cas échéant, un système de transport pour les sites existants ?

Il demande aussi que la commission travaux se rende au hameau de la Renonfière afin de constater l'état de la voirie. Si cette route dépend de la voirie communautaire, il faudra demander sa réfection à la communauté de communes.

M. Montiège souligne que les marrons et les feuilles du marronnier de l'école sont tombés, rendant le passage piéton du trottoir très difficile et dangereux. Mme Vannier confirme ce point qu'elle avait également noté.

M. Lepetit informe le conseil du système de comptage des visiteurs de l'église qu'il a trouvé sur internet. Ce matériel coûte environ 200 euros, il est simple d'installation. Mr Jouot précise que, même si la commune est propriétaire de l'église, l'occupation en revient à la paroisse. Aussi, il souhaite avoir l'aval de la paroisse avant une éventuelle installation du dispositif de comptage.

M. Lepetit annonce que l'association du golf des Rosiers recherche des fonds suite à la réparation du remplacement d'une pompe d'arrosage des greens.

M Jouot rappelle la fermeture du musée depuis le 31 octobre, le contrat de travail de Camille étant arrivé à son terme. Camille a préparé un cahier des charges sur lequel les élus en charge du dossier du musée pourront s'appuyer pour examiner le devenir des « 3 Musées ». Il souligne la qualité du travail fourni par Camille, notamment la réalisation de l'inventaire des collections.

Mme Petit regrette l'annulation de la prochaine réunion du Symctom (Covid oblige) : elle devait réunir les maires et délégués du Symctom pour une présentation de la future redevance incitative. Elle demande aussi la date de pose définitive de l'antenne relais au lieudit La Garenne. Le maire l'informe du dépôt de la déclaration de travaux ; l'antenne devrait être fonctionnelle au printemps 2021.

Cérémonie du 11 novembre : le Préfet demande à ce que cette cérémonie ne rassemble pas plus de 6 personnes (1 seul porte drapeau), aucun « pot de l'amitié » ne doit être organisé.

Prochaine réunion de conseil municipal le 1^{er} décembre 2020, 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30